

Europe centrale et États baltes

Faits nouveaux

Au premier semestre 2005, quelque 12 500 demandes d'asile ont été enregistrées dans la région (sans compter la Turquie), ce qui représente une diminution de 17 pour cent par rapport à la période correspondante de l'année 2004. Les dix nouveaux États membres de l'Union européenne (UE) ont reçu 11 800 demandes d'asile, soit 34 pour cent de moins qu'au premier semestre 2004. Trois pays ont constaté une forte baisse : la Slovaquie (78 pour cent), la République tchèque (48 pour cent) et la Pologne (25 pour cent). À l'inverse, certains pays ont observé une augmentation, tels que Chypre (26 pour cent) et la Slovaquie (38 pour cent).

Après leur adhésion à l'Union européenne en mai 2004, les dix nouveaux États membres ont diligemment entrepris de modifier leur législation nationale en matière d'asile, afin d'y transposer les directives communautaires et les règlements de Dublin. Afin d'appuyer ce processus de transposition et de mise en œuvre, l'UNHCR a publié des versions annotées de toutes les directives relatives à l'asile. L'Organisation continue en outre à fournir des mises à jour régulières sur l'application et le suivi des directives en question. Par ailleurs, l'UNHCR a ébauché des stratégies visant à garantir que la transposition des directives liées à l'asile et aux questions connexes s'appuie sur les lois et les bonnes pratiques existantes, en comblant les lacunes et en améliorant les normes de protection.

Bulgarie
Chypre
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Pologne
République tchèque
Roumanie
Slovaquie
Slovénie
Turquie



Une étude récemment réalisée dans de nouveaux États membres de l'UE a révélé des lacunes dans certains domaines, qui nécessiteraient d'autres ajustements des politiques nationales en matière d'accueil des demandeurs d'asile, de détermination du statut de réfugié (DSR) et d'intégration des réfugiés reconnus comme tels.

La Hongrie et la Bulgarie ont accompli des progrès notables dans l'application complète de leur législation nationale sur l'asile et les réfugiés, qui est globalement conforme à la Convention de 1951 sur les réfugiés. Elles ont également amélioré les conditions d'accueil des demandeurs d'asile et renforcé les structures de DSR.

La Roumanie, qui a accompli des progrès considérables dans le domaine de l'asile, s'efforce actuellement d'améliorer ses capacités d'intégration sur place. L'UNHCR est très reconnaissant au Gouvernement roumain pour l'accueil provisoire accordé depuis juillet 2005 à quelque 450 Ouzbeks dont la sécurité était directement menacée en République kirghize.

Après leur adhésion à l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie seront également placées sous la responsabilité de cette représentation.

Objectifs stratégiques

Les pays d'Europe centrale ont besoin de se doter de régimes d'asile plus solides et plus cohérents, ainsi que de meilleures capacités d'intégration, respectueuses des normes de protection internationale entérinées par la Convention de 1951 sur les réfugiés et par son Protocole de 1967. L'UNHCR continuera à encourager les nouveaux membres de l'UE à mettre en place des systèmes d'asile répartissant plus équitablement la charge des réfugiés. L'Organisation continuera également de plaider pour que la prochaine phase de transposition des directives communautaires mette l'accent sur le renforcement du droit de solliciter et d'obtenir l'asile en Europe. Par le biais de recommandations et de conseils techniques, l'UNHCR contribuera à la promotion de politiques d'asile harmonisées dans les pays d'Europe centrale.

L'UNHCR est préoccupé par les pressions qui s'exercent et pourraient s'exercer à l'avenir sur les nouveaux États membres situés à la frontière extérieure de l'Union, car certains disposent d'une capacité d'asile limitée. Le Programme de La Haye, adopté par le Conseil des ministres européen en novembre 2004, reflète la nécessité d'améliorer la coopération concrète entre les États membres et la répartition des charges et des responsabilités.

L'UNHCR s'emploie à reconfigurer progressivement sa présence en Europe autour de représentations régionales. Les avantages d'un tel changement résident dans la formulation de stratégies sous-régionales, dans les économies d'échelle ainsi réalisées, ainsi que dans une gestion rationalisée. C'est pourquoi, l'UNHCR a créé en janvier 2005 une représentation régionale implantée à Budapest qui gère la Hongrie, la Slovaquie et la Pologne.

Conformément au Cadre stratégique de l'UNHCR pour l'Europe (2005-2010), les bureaux de l'UNHCR dans la région s'efforceront d'obtenir les résultats suivants : l'accès des demandeurs d'asile aux territoires des États européens ; des régimes d'asile fiables, décourageant toute tentative de détournement des procédures ; des pratiques et des systèmes d'asile qui prennent en compte les spécificités liées à l'âge et à l'appartenance sexuelle ; le déclin de la xénophobie et du racisme à l'encontre des réfugiés et des demandeurs d'asile ; une promotion efficace de l'intégration des réfugiés ; des politiques d'asile imprégnées d'un esprit de solidarité et de partage des charges ; la conformité aux normes internationales par le biais d'un système d'asile commun à l'échelle de l'UE.

Opérations

Les opérations de l'UNHCR en **Turquie** sont décrites ci-après, dans un chapitre distinct. Les paragraphes suivants traitent des activités prévues dans les autres pays d'Europe centrale et dans les États baltes.

Accès aux systèmes et aux procédures d'asile

S'inscrivant dans la tendance générale observée en Europe, les pays d'Europe centrale appliquent désormais des politiques plus restrictives, qui rendent l'obtention de l'asile de plus en plus difficile pour les personnes ayant réellement besoin d'une protection. Selon les instruments communautaires existants, c'est principalement à l'État par lequel le demandeur a pénétré dans l'Union qu'incombe la responsabilité de statuer sur sa demande d'asile et de lui fournir une solution durable. Ceci risque d'accroître la pression qui pèse sur les nouveaux États membres, dont la plupart se trouvent à la frontière extérieure de l'Union. Afin de préserver et de renforcer l'accès aux systèmes et aux procédures d'asile à travers l'Europe, l'UNHCR plaide vivement pour la mise en place de systèmes de partage des charges et des responsabilités.

L'Organisation poursuivra également ses efforts pour favoriser l'édification de systèmes d'asile qui tiennent compte de la situation prévalant de part et d'autre de la nouvelle frontière de l'UE. Le Processus de coopération transfrontalière (« processus de

Söderköping ») s'est avéré être un forum et un moyen de communication important entre les pays nouvellement indépendants situés dans la partie occidentale, ainsi qu'entre ces pays et ceux de l'Union européenne, notamment les nouveaux États membres.

Renforcement des systèmes d'asile

Le renforcement de l'asile au sein de l'Europe au sens large demeure au premier plan des priorités de l'UNHCR. Cependant, l'environnement devient de moins en moins favorable, le contrôle des frontières et les mesures de sécurité exerçant un impact négatif sur l'accueil réservé aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Avec l'élargissement de l'Union européenne, l'Organisation continuera à coopérer avec les pays d'entrée et de transit pour élaborer des systèmes d'asile efficaces garantissant l'accès au territoire, ainsi que des procédures conformes aux normes de protection internationales.

En dépit de quelques avancées concrètes, un certain nombre de pays d'Europe centrale et d'États baltes membres de l'UE sont encore en passe de renforcer leurs systèmes d'asile et les institutions concernées demeurent insuffisantes. L'UNHCR poursuivra sa coopération avec ces pays, afin de veiller au respect des normes internationales en matière d'asile et de protection. Dans cette optique, l'Organisation continuera à tirer parti des réalisations en cours dans la région, en diffusant les enseignements et les meilleures pratiques, afin d'établir les normes de protection les plus élevées possibles.

Information, défense de la cause et partenariats

Dans le cadre du débat soulevé par la question de l'asile au sein du nouvel espace européen, l'UNHCR continuera à promouvoir la mise en œuvre d'une vaste campagne d'information. L'Organisation s'engagera dans des campagnes de sensibilisation et dans des événements médiatiques destinés à attirer l'attention de certaines franges du public sur le sort des réfugiés. L'UNHCR luttera en outre contre la xénophobie et mettra en lumière l'apport fourni par les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les régions d'accueil. Parallèlement à la défense des droits de l'homme et au travail de terrain, la stratégie de défense de la cause de l'Organisation consistera à planifier des activités avec le concours des



République tchèque : un demandeur d'asile bélarussien s'entretient avec une assistante sociale au centre de Vysni Lhoty, au nord de la Moravie, où sont accueillis les nouveaux arrivants. UNHCR / L. Taylor

réfugiés, à organiser des ateliers interorganisations et des séminaires, à réaliser et à diffuser des documents de sensibilisation, ainsi qu'à transmettre efficacement l'information aux médias et aux personnes prenant des décisions juridiques.

L'UNHCR continuera d'appuyer, dans des proportions raisonnables, ses partenaires d'exécution non gouvernementaux, tout en les aidant à tirer parti des différents mécanismes de l'UE pour accroître et diversifier leurs sources de financement.

Mobilisation des ressources

L'UNHCR a élargi son éventail de donateurs en impliquant un certain nombre de pays d'Europe centrale dans le processus de financement, ce qui a conduit à une augmentation des contributions. L'Organisation poursuivra ses activités de défense de la cause auprès des gouvernements, des organisations, des particuliers et des entreprises de la région, afin de les encourager à contribuer et à financer plus massivement ses opérations par le biais du budget annuel et/ou des budgets spéciaux.

Budget (dollars E.-U.)	
Pays	Budget-programme annuel
Bulgarie	1 042 971
Chypre	838 791
Hongrie	2 364 094
Pologne	955 036
République tchèque	927 603
Roumanie	1 092 737
Slovaquie	762 151
Slovénie	380 121
Turquie	7 065 521
Activités régionales ¹	300 000
Total	15 729 025

¹ Comprend la promotion du droit des réfugiés.